



**Syndicat National  
des Collèges et des Lycées  
affilié à la FAEN**



## **SNCL, le syndicat :**

- qui défend la **LAÏCITÉ**, l'École Républicaine et ses **VALEURS**.
  - qui défend la transmission des savoirs, des savoir-faire, l'**AUTORITÉ**, le droit au **RESPECT DE TOUS LES PERSONNELS** qui exercent une mission de service public et la prise en compte de la parole de l'adulte avant celle de l'élève.
  - qui refuse que les professeurs deviennent des animateurs socio-culturels.
  - qui défend la liberté pédagogique individuelle des professeurs et la reconnaissance de leurs compétences disciplinaires face aux pédagogistes qui prétendent que l'élève peut « *tout découvrir par lui-même* » et « *construire seul ses propres savoirs* ».
  - qui refuse la démagogie et qui rappellent que la réussite scolaire d'un élève n'est pas un droit et qu'elle se mérite par le travail et les efforts fournis.
- UN SYNDICAT INDÉPENDANT qui ne roule pour aucun parti politique.**

### **Le SNCL dénonce et combat**

- La **dévalorisation morale et sociale** des agents du ministère de l'Éducation Nationale.
- La perte considérable de notre **pouvoir d'achat**.
- L'**accroissement du stress et des risques psychosociaux** résultant de la **dégradation continue de nos conditions de travail**, de l'augmentation de la charge de travail, des **pressions hiérarchiques et injonctions absurdes**, des **incivilités et agressions** de la part d'élèves ou de parents, des **réunions stériles**, de la **brutalité de contre-réformes managériales**.
- L'**insuffisance des moyens** alloués au fonctionnement des différents services et la **diminution du nombre de personnels**.
- Le rétablissement de l'injuste « **journée de carence** ».
- Les **attaques contre la Fonction Publique**, les fonctionnaires, leurs statuts et le **code de pensions civiles et militaires de retraite**.
- Le **renoncement, le laxisme, la démagogie**, l'**abaissement des exigences et du niveau** et la mise en place de l'**école du socle**.
- Le **pouvoir accru donné aux chefs d'établissement, aux inspecteurs, aux parents** se comportant en « **consommateurs** » d'école.
- La multiplication des actes d'**incivilité** et de **violence** et l'**impunité** pour leurs auteurs.
- Les **pressions hiérarchiques intolérables exercées sur les contractuels pour les contraindre à toujours davantage de flexibilité**.
- La **territorialisation de l'École**.
- La **suppression de la notation** au nom de l'idéologie et la mise en place d'une **évaluation « bienveillante » par compétences** ayant pour seul but de tenter de **masquer la baisse du niveau des élèves** et de généraliser le **passage automatique en classe supérieure façon « tapis roulant » de la maternelle à la terminale** quels que soient le niveau et les efforts fournis.
- L'**éclatement et la « primarisation » du second degré** notamment du **collège**.
- La « **secondarisation** » du supérieur.
- Un système de promotion « **tout à l'ancienneté** ». Nous estimons que **le travail de chacun doit être reconnu à sa juste valeur** et évalué avec objectivité.

## Nous revendiquons

- Le rétablissement de l'autorité et d'une ambiance de travail propice à la **transmission des savoirs et savoir-faire** et à la réussite de chaque élève en fonction de son travail et de ses capacités.
- La revalorisation des diplômes, conservant leur caractère national, afin de **redonner à l'École de la République son rôle d'ascenseur social**.
- Nous réaffirmons, contre les pseudo-pédagogues des « sciences de l'éducation », que le savoir n'est pas inné mais s'acquiert par l'effort, et que seul un spécialiste de sa discipline peut transmettre ce qu'il a acquis et ce pour quoi il a été formé.

Le SNCL est opposé depuis deux ans au **protocole PPCR** et à ses conséquences (rythme unique d'avancement à l'ancienneté, modification des règles pour la promotion à la hors classe, suppression de la notation remplacée par une scandaleuse évaluation par compétences dans le cadre des rendez-vous de carrière...).

Les syndicats signataires du protocole PPCR sont responsables de la **perte de perspectives d'avancement d'une grande partie de la profession, sans avoir obtenu la moindre revalorisation significative du traitement pour l'ensemble**. Ces syndicats ont entériné l'absence de prise en compte de la valeur et du mérite professionnel des personnels.

## Le SNCL défend vos intérêts matériels et moraux :

- Des traitements revalorisés :
  - en augmentant fortement la valeur du point d'indice ;
  - en revalorisant les grilles indiciaires des différents corps et catégories.
- Le maintien des concours nationaux de recrutement.
- La reconnaissance des diplômes acquis.
- La diminution de l'effectif des classes pour dispenser un enseignement de qualité.
- Le droit à une véritable formation continue sur le temps de travail.
- L'augmentation du contingent de Congés de Formation Professionnelle.
- Une véritable médecine du travail préventive répondant aux besoins des personnels.
- La reconnaissance des risques et de la pénibilité du métier propres à chaque corps et catégorie.
- L'aménagement des fins de carrière (ex : rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité).
- Tout agent ayant accompli une carrière complète doit pouvoir accéder à l'indice terminal de sa catégorie pour un départ en retraite à taux plein.
  - La revalorisation des pensions civiles. Renégocier une réforme des retraites (pouvoir partir plus tôt, sans décote, avec prise en compte de la spécificité et de la pénibilité de nos métiers).
  - Le respect des contractuels par une réelle prise en compte de leurs difficultés d'exercice. Leur droit à une formation de qualité, sur le temps de travail, permettant de préparer sereinement et efficacement les concours de recrutement.

### RETRAIT DE LA RÉFORME DU LYCÉE.

Le SNCL rappelle son attachement au **baccalauréat** comme **premier grade universitaire** et exige le **maintien d'épreuves finales, terminales, anonymes et nationales**.

Le SNCL est donc opposé à la suppression des filières, à la réduction du baccalauréat à quatre épreuves et à l'introduction du contrôle continu.

Tandis que les autres organisations syndicales rivalisent de **démagogie** pour s'opposer à toute forme de sélection à l'entrée du supérieur et au rétablissement du redoublement, le SNCL demande une autre réforme du lycée et du baccalauréat afin de **corriger les années d'errance qui ont conduit inexorablement à la perte de valeur de ce diplôme**.

### RETRAIT DE LA RÉFORME BLANQUER DE LA VOIE PROFESSIONNELLE.

CTM Comité Technique Ministériel	CAPN Professeurs Agrégés Chaires supérieures	CAPN Professeurs Certifiés CPE	CAPN Professeurs d'EPS	CAPN Professeurs de Lycée Professionnel	CAPN Professeurs des écoles

Le SNCL est affilié à la FAEN (Fédération Autonome de l'Éducation Nationale).